

Informations sur le conseil municipal du 26 juin 2014

Lors du dernier conseil municipal du jeudi 26 juin 2014, des **décisions importantes, engageant l'avenir de la commune avec fort impact financier**, ont été prises sans qu'aucun document n'ait été transmis aux conseillers municipaux ni avant, ni pendant la séance. Nous avons été les seuls à constater ce manque de respect. De plus, une absence de comparaison possible entre plusieurs solutions n'a pas permis de discussion constructive. Ainsi, **l'unique solution proposée a été validée par la grande majorité des conseillers**. Nous avons voté contre et vous présentons ci-après nos arguments.

Les commissions du personnel communal (Emeline Jan, Bruno Mouyon et Yves Lafon) et des affaires scolaires (Emeline Jan, Bruno Mouyon, Yves Lafon, Marie-Claude Boniface et Jean-Louis Daniau) ont décidé, **sans avis préalable du conseil municipal**, de n'envisager qu'**une solution relative au remplacement d'Antoine Renaud et à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires**.

En effet, ces quelques personnes ont considéré :

- qu'il n'était plus nécessaire d'avoir un **garde champêtre** à Montgaillard,
- qu'une personne serait suffisante pour s'occuper et des **travaux d'entretien** sur la commune (bâtiments, équipements, espaces verts, voiries et chemins ruraux, **5h par jour en période scolaire**) et d'**animation périscolaire** (le reste de la journée).
- que seule la solution consistant à proposer des activités périscolaires aux enfants 4 fois par semaine méritait d'être étudiée (contrairement à ce que nous avons proposé lors du conseil municipal du 30 avril 2014 avec la **possibilité de regrouper ces activités sur une demi-journée**, solution préférée par la plupart des petites communes, facilitant le recrutement d'intervenants, bénévoles notamment, et allégeant le coût pour la commune).

Nous regrettons fortement les décisions arbitraires qui ont été prises et les conséquences très négatives pour la commune : dégradation du service technique d'entretien, création d'un poste difficile à occuper de façon satisfaisante et générant une perte de temps (difficulté d'organisation des chantiers de l'après midi : la personne devra disposer, pendant ses heures de service, d'une pause pour se changer avant d'être opérationnel à l'école à 15h45), recours à la soustraction pendant les périodes où les besoins en travaux d'entretien seront importants (cette soustraction à un prestataire privé n'a même pas été chiffrée), forte augmentation de la masse salariale du personnel communal affecté à l'école (augmentation du temps de travail de toutes les personnes en place, notamment de l'ATSEM (Sabrine Estève) qui va être titularisée avec un temps de travail largement supérieur à celui d'aujourd'hui). Nous avons proposé que ce soit plutôt le poste du secrétariat de mairie qui soit à cheval sur la mairie et l'école. En effet, **un poste à temps plein de secrétariat pour une commune aussi petite que la nôtre ne devrait pas être nécessaire**. Cela a été refusé sans possibilité de discussion.

Non seulement la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une demi journée n'a pas été étudiée mais le choix de retenir 1h15 d'animation par jour (au lieu de 45min demandées par la réforme) pèsent lourdement sur le bilan financier de la mise en place de la réforme puisque plutôt que 3h (4x45min) hebdomadaires d'animation, ces deux

Informations sur le conseil municipal du 26 juin 2014

Lors du dernier conseil municipal du jeudi 26 juin 2014, des **décisions importantes, engageant l'avenir de la commune avec fort impact financier**, ont été prises sans qu'aucun document n'ait été transmis aux conseillers municipaux ni avant, ni pendant la séance. Nous avons été les seuls à constater ce manque de respect. De plus, une absence de comparaison possible entre plusieurs solutions n'a pas permis de discussion constructive. Ainsi, **l'unique solution proposée a été validée par la grande majorité des conseillers**. Nous avons voté contre et vous présentons ci-après nos arguments.

Les commissions du personnel communal (Emeline Jan, Bruno Mouyon et Yves Lafon) et des affaires scolaires (Emeline Jan, Bruno Mouyon, Yves Lafon, Marie-Claude Boniface et Jean-Louis Daniau) ont décidé, **sans avis préalable du conseil municipal**, de n'envisager qu'**une solution relative au remplacement d'Antoine Renaud et à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires**.

En effet, ces quelques personnes ont considéré :

- qu'il n'était plus nécessaire d'avoir un **garde champêtre** à Montgaillard,
- qu'une personne serait suffisante pour s'occuper et des **travaux d'entretien** sur la commune (bâtiments, équipements, espaces verts, voiries et chemins ruraux, **5h par jour en période scolaire**) et d'**animation périscolaire** (le reste de la journée).
- que seule la solution consistant à proposer des activités périscolaires aux enfants 4 fois par semaine méritait d'être étudiée (contrairement à ce que nous avons proposé lors du conseil municipal du 30 avril 2014 avec la **possibilité de regrouper ces activités sur une demi-journée**, solution préférée par la plupart des petites communes, facilitant le recrutement d'intervenants, bénévoles notamment, et allégeant le coût pour la commune).

Nous regrettons fortement les décisions arbitraires qui ont été prises et les conséquences très négatives pour la commune : dégradation du service technique d'entretien, création d'un poste difficile à occuper de façon satisfaisante et générant une perte de temps (difficulté d'organisation des chantiers de l'après midi : la personne devra disposer, pendant ses heures de service, d'une pause pour se changer avant d'être opérationnel à l'école à 15h45), recours à la soustraction pendant les périodes où les besoins en travaux d'entretien seront importants (cette soustraction à un prestataire privé n'a même pas été chiffrée), forte augmentation de la masse salariale du personnel communal affecté à l'école (augmentation du temps de travail de toutes les personnes en place, notamment de l'ATSEM (Sabrine Estève) qui va être titularisée avec un temps de travail largement supérieur à celui d'aujourd'hui). Nous avons proposé que ce soit plutôt le poste du secrétariat de mairie qui soit à cheval sur la mairie et l'école. En effet, **un poste à temps plein de secrétariat pour une commune aussi petite que la nôtre ne devrait pas être nécessaire**. Cela a été refusé sans possibilité de discussion.

Non seulement la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une demi journée n'a pas été étudiée mais le choix de retenir 1h15 d'animation par jour (au lieu de 45min demandées par la réforme) pèsent lourdement sur le bilan financier de la mise en place de la réforme puisque plutôt que 3h (4x45min) hebdomadaires d'animation, ces deux

commissions ont choisi d'en programmer 5h (4x1h15, de 15h45 à 17h, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis). **Un taux d'encadrement important** (5 personnes+1 responsable, largement supérieur à celui d'une garderie classique) **sera donc nécessaire pendant 4x 2h45 (15h45-18h30) soit 11h par semaine au lieu de 1x5h (13h30-18h30) soit 5h par semaine. Est-ce une bonne façon de gérer les finances communales ?**

La commission des travaux n'a pas été consultée et Antoine Renaud n'a pas été audité afin de lister en détail les missions qu'il accomplit actuellement. Emeline Jan (adjointe déléguée à la gestion du personnel) ne voit pas la nécessité de le faire.

Lors de ce conseil, il a été également question de la **modification du mode de collecte des ordures ménagères**. Il a été annoncé, par Dominique Bicard, qu'à partir du 1er septembre 2014, plus aucun ramassage individuel ne serait effectué par CAP Lauragais (collectif uniquement) et que, ultérieurement, le ramassage des caisses jaunes ne se ferait plus que tous les 15 jours. Nous avons demandé quand cette décision avait été voté à Cap Lauragais mais aucun des délégués à CAP Lauragais (Pascal Jan et Yves Lafont) n'a été capable de répondre. Nous avons également demandé si cette **baisse de service** entraînerait une **baisse de la redevance** et, là non plus, pas de réponse.

Concernant le **pool routier** avec CAP Lauragais (crédits alloués à l'entretien des voiries communales pour 3 ans), Alain Baron a fait le point et a indiqué que sur les 52 000€ alloués pour la période 2013-2015, il ne restait plus qu'un reliquat de **17 000€ pour 2014 et 2015**, ce qui est très insuffisant. **Nous constatons que les 2/3 de l'enveloppe ont été consommés par l'ancienne municipalité sur 1/3 de la période** (avant les élections). L'adhésion au Relais des Assistantes Maternelles (**RAM**), que nous avons demandée lors du conseil municipal du 30 avril 2014, a été votée à l'unanimité.

Concernant l'**arrêté interdisant aux particuliers de brûler des végétaux** dans leur jardin et suite à une question de Frédérick Gleyzes, le maire indique que les personnes peuvent ne pas respecter l'arrêté du moment que leurs voisins sont d'accord. Il précise également qu'il n'y a jamais eu de problème avec la pépinière, étant allé lui-même vérifier sur place. Nous savons que les personnes concernées ont un avis bien différent.

Sylvie Lepage a demandé que soient rappelés les **horaires légaux concernant les travaux de bricolage et de jardinage** dans le bulletin municipal. Elle a également évoqué le problème du **dérèglement de la sonnerie des cloches** de l'église.

Sylvie Lepage a formulé, à nouveau, notre demande de **modification des jours et horaires d'ouverture de la mairie afin de faciliter les démarches administratives des Montgaillardais**. Lors du conseil municipal du 30 avril 2014, le maire avait indiqué qu'il allait étudier la question (cf PV correspondant). **A ce jour, près de 2 mois plus tard, rien n'a été fait**. Emeline Jan nous indique qu'il va falloir qu'elle en parle au préalable avec la personne concernée. Enfin, Sylvie Lepage a demandé si Béatrice Lafon, la secrétaire, présente à la séance du conseil municipal, était rémunérée en **heures supplémentaires** pour sa présence. Le maire a répondu que c'était chaque fois le cas.

Jacques Gazo et Sylvie Lepage vivre.ensemble.montgaillard@gmail.com
www.montgaillardlauragais.sitew.fr 05 61 27 94 39 ou 06 52 86 47 59

commissions ont choisi d'en programmer 5h (4x1h15, de 15h45 à 17h, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis). **Un taux d'encadrement important** (5 personnes+1 responsable, largement supérieur à celui d'une garderie classique) **sera donc nécessaire pendant 4x 2h45 (15h45-18h30) soit 11h par semaine au lieu de 1x5h (13h30-18h30) soit 5h par semaine. Est-ce une bonne façon de gérer les finances communales ?**

La commission des travaux n'a pas été consultée et Antoine Renaud n'a pas été audité afin de lister en détail les missions qu'il accomplit actuellement. Emeline Jan (adjointe déléguée à la gestion du personnel) ne voit pas la nécessité de le faire.

Lors de ce conseil, il a été également question de la **modification du mode de collecte des ordures ménagères**. Il a été annoncé, par Dominique Bicard, qu'à partir du 1er septembre 2014, plus aucun ramassage individuel ne serait effectué par CAP Lauragais (collectif uniquement) et que, ultérieurement, le ramassage des caisses jaunes ne se ferait plus que tous les 15 jours. Nous avons demandé quand cette décision avait été voté à Cap Lauragais mais aucun des délégués à CAP Lauragais (Pascal Jan et Yves Lafont) n'a été capable de répondre. Nous avons également demandé si cette **baisse de service** entraînerait une **baisse de la redevance** et, là non plus, pas de réponse.

Concernant le **pool routier** avec CAP Lauragais (crédits alloués à l'entretien des voiries communales pour 3 ans), Alain Baron a fait le point et a indiqué que sur les 52 000€ alloués pour la période 2013-2015, il ne restait plus qu'un reliquat de **17 000€ pour 2014 et 2015**, ce qui est très insuffisant. **Nous constatons que les 2/3 de l'enveloppe ont été consommés par l'ancienne municipalité sur 1/3 de la période** (avant les élections). L'adhésion au Relais des Assistantes Maternelles (**RAM**), que nous avons demandée lors du conseil municipal du 30 avril 2014, a été votée à l'unanimité.

Concernant l'**arrêté interdisant aux particuliers de brûler des végétaux** dans leur jardin et suite à une question de Frédérick Gleyzes, le maire indique que les personnes peuvent ne pas respecter l'arrêté du moment que leurs voisins sont d'accord. Il précise également qu'il n'y a jamais eu de problème avec la pépinière, étant allé lui-même vérifier sur place. Nous savons que les personnes concernées ont un avis bien différent.

Sylvie Lepage a demandé que soient rappelés les **horaires légaux concernant les travaux de bricolage et de jardinage** dans le bulletin municipal. Elle a également évoqué le problème du **dérèglement de la sonnerie des cloches** de l'église.

Sylvie Lepage a formulé, à nouveau, notre demande de **modification des jours et horaires d'ouverture de la mairie afin de faciliter les démarches administratives des Montgaillardais**. Lors du conseil municipal du 30 avril 2014, le maire avait indiqué qu'il allait étudier la question (cf PV correspondant). **A ce jour, près de 2 mois plus tard, rien n'a été fait**. Emeline Jan nous indique qu'il va falloir qu'elle en parle au préalable avec la personne concernée. Enfin, Sylvie Lepage a demandé si Béatrice Lafon, la secrétaire, présente à la séance du conseil municipal, était rémunérée en **heures supplémentaires** pour sa présence. Le maire a répondu que c'était chaque fois le cas.

Jacques Gazo et Sylvie Lepage vivre.ensemble.montgaillard@gmail.com
www.montgaillardlauragais.sitew.fr 05 61 27 94 39 ou 06 52 86 47 59